

## COMMUNE DE CATENAY

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 24 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le jeudi vingt-quatre septembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué le 16 septembre 2020, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Norbert CAJOT, Maire.

**Présents** : CASTELAIN Mathieu, CAUVILLE Philippe, CUVILLY Didier, DONCKELE Chantal, DOUBLET Alain, FLEURY Jean-Claude, GUENET Marie, GOSSE Sophie, OLIVIER Alain, CATHELIN Delphine, ROBIN Patrick, HELLUIN Christine

**Absents excusés** : QUINTARD Isabelle, PHILIPPE Éric

**Procuration** : QUINTARD Isabelle donne procuration à OLIVIER Alain  
PHILIPPE Éric donne procuration à CAJOT Norbert

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal DONCKELE

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de votants : 15

### **Défenses incendies ponts Clos Réjoui**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la rivière le Crevon peut être considéré comme endroit pour la défense incendie mais que pour le moment, il n'y a pas de point d'aspiration dans celle-ci.

Pour qu'elle soit considérée comme telle, nous devons implanter sur chaque pont un point d'inspiration référencé n°15 pour le pont de la rue du Crevon et n°16 pour le pont de la rue de l'Abreuvoir.

Les dépenses pour ces installations s'élèvent à 650 € TTC pour chaque pont pour les différents à installer, à 1 150 € TTC pour le 1<sup>er</sup> pont et à 2400 € TTC pour le 2<sup>ème</sup> pont pour les travaux de voirie et de point d'aspiration. Le 2<sup>ème</sup> est plus cher car il y a plus de travaux de décaissage pour l'endroit où les pompiers devront se garer.

Ces travaux seront impactés au compte 2152 – Installation de voirie.

De plus, pour chaque pont, il faut ouvrir dans le budget une opération d'équipement.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il accepterait de réaliser ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte de réaliser ces travaux de défense incendie aux ponts du Clos Réjoui,
- Accepte d'ouvrir une opération d'équipement pour chaque pont qui s'intitulera «150 -Défense incendie Pont rue du Crevon » et « 151 - Défense incendie Pont rue de l'Abreuvoir »,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les devis et tout document y afférent.

## Décision modificative défenses incendies pont Clos Réjoui

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que suite à l'accord pour entreprendre les travaux de défenses incendies aux 2 ponts du Clos Réjoui, une décision modificative doit être réalisée pour mandater les futures factures pour ces travaux.

Il propose d'effectuer les virements de crédits ci-après :

### 150 - Défense Incendie Pont rue du Crevon

Dépenses d'investissement :

2315 – Installation	- 1 000 €
2152 – Installations de voirie	+ 1 000 €

### 151 - Défense Incendie Pont rue de l'Abreuvoir

Dépense de fonctionnement

022 – Dépenses imprévues	- 3 000 €
023 – Virement à la section d'investissement	+ 3 000 €

Recette d'investissement

021 – Virement de la section de fonctionnement	+ 3 000 €
--	-----------

Dépense d'investissement

2152 – Installation de voirie	+ 3 000 €
-------------------------------	-----------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits ci-dessus.

## Décision modificative SDE76

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que lors de la préparation du budget primitif, nous avons intégré les dépenses d'investissement du SDE 76 sur les travaux de l'année qui l'effacement des réseaux devant la bibliothèque et l'éclairage public des parkings de la salle polyvalente.

Les dépenses réelles ont été comptabilisées correctement. Par contre, les dépenses d'intégration pour les réseaux d'éclairage public n'ont pas les bons montants. Les montants indiqués sont ceux que la commune devait payer alors qu'il fallait indiquer les montants que le SDE 76 doit payer.

Une décision modificative doit être établie pour corriger cette erreur mais qui n'impactera pas directement notre budget car ce sont des dépenses d'ordre qui s'équilibrent en dépenses et en recettes. Il y a juste une augmentation des montants dans les comptes 041/21534 – Réseaux d'électrification et 041/13258 – Autres regroupements.

Monsieur le Maire propose les virements de crédits ci-dessous :

### SDE76 -Enfouissement devant bibliothèque

Dépenses d'investissement

21534 – Réseaux d'électrification	+ 1 390 €
-----------------------------------	-----------

Recettes d'investissement

13258 – Autres regroupements	+ 1 390 €
------------------------------	-----------

### SDE76 – Eclairage public Salle polyvalente

Dépenses d'investissement

21534 – Réseaux d'électrification + 1 310 €

Recettes d'investissement

13258 – Autres regroupements + 1 310 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits ci-dessus.

### **Convention CCICV – achats de masques groupés**

M le Maire indique que pendant la période du confinement, la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin, avec notre autorisation, a commandé des masques pour un achat groupé.

La CCICV prend en charge 1 masque par habitant. Le second masques est pris en charge par la commune.

La CCICV a demandé aussi la subvention de la Préfecture pour l'achat de ces masques qui va réduire légèrement les coûts.

La commune de Catenay a bénéficié en tout de 1 374 masques dont 687 masques à notre charge à 2,43 € l'unité, soit 1 669,41 €.

Pour conclure cette participation, nous devons approuver et signer une convention avec la CCICV.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Accepte d'adhérer à la convention pour l'achat groupé des masques,
- Autorise M. le Maire à signer la convention et tout document y afférent.

### **Convention CCICV – Instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme**

Vu la délibération du de la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin en date du 14 septembre 2020 actant le renouvellement de la convention d'instruction des autorisations d'urbanisme,

Considérant que la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin a proposé à la commune de Catenay, le projet de convention ci-joint pour son renouvellement qui se terminera à la fin du mandat du conseil municipal actuel.

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention d'instruction d'autorisation d'urbanisme avec la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte de renouveler la convention d'instruction des autorisations d'urbanisme de la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin,
- D'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer toutes les pièces afférentes et notamment la convention-type, également jointe, précisant les modalités de fonctionnement et de financement du service d'instruction des autorisations d'urbanisme.

## **SIVOS des Trois Vallées - Garderie**

M le Maire indique que nous avons une convention le SIVOS des Trois Vallées pour la mise à disposition de la garderie périscolaire qui est valable depuis 2013 jusqu'en 2023.

Aucun montant n'est indiqué sur la convention. Mais il avait été décidé de faire participer le syndicat à hauteur de 5 000 € par an.

Monsieur le Maire avec M. Alain OLIVIER, délégué au SIVOS proposent d'augmenter cette participation à 6 000 € par an à partir du budget 2021 vu l'augmentation des charges courantes.

Cette participation pourra, si le SIVOS le demande, être émis sur plusieurs titres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Décide d'augmenter la participation du SIVOS des Trois Vallées pour la mise à disposition de la garderie périscolaire à hauteur de 6 000 € par an à partir du budget 2021.
- Autorise le SIVOS des Trois Vallées à demander que cette participation soit divisible sur plusieurs titres.

Fait et délibéré ce jour,

Le Maire,  
Norbert CAJOT